

**PLAN LOCAL
DE REDYNAMISATION
DE LA GUADELOUPE**

2012 – 2015



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION

GUADELOUPE

SOMMAIRE

CONVENTION ETAT, COLLECTIVITES TERRITORIALES, PARTENAIRES.....	3
2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	7
Diagnostic socio-économique du territoire.....	7
Pistes de redynamisation pour le territoire.....	8
3. TABLEAU DES CO-FINANCEMENTS (€).....	10
4. FICHES ACTION DE CHAQUE PROJET DU PLR GUADELOUPE.....	11
Axe 1 :	
Soutenir les filières à potentiel.....	11
Axe 2 :	
Favoriser une gouvernance globale et cohérente à l'échelle de l'Agglomération.....	22

CONVENTION ETAT, COLLECTIVITES TERRITORIALES, PARTENAIRES

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION DE LA GUADELOUPE

ENTRE :

L'Etat représenté par le préfet de la région Guadeloupe, Monsieur Amaury de Saint-Quentin

La ville des Abymes, représentée par l'adjoint au maire, Monsieur Fabert Michely

La ville de Baie-Mahault, représentée par le député-maire, Monsieur Ary Chalus

La communauté d'agglomérations Cap Excellence, représentée par le président, Monsieur Jacques Bangou

La ville de Pointe-à-Pitre, représentée par le maire, Monsieur Jacques Bangou

Le conseil régional de Guadeloupe représenté par la vice-présidente, Mme Josette Borel Lincertin

Le conseil général de Guadeloupe représenté par le conseiller général, M. Marcel Sigiscar

VU la circulaire du Premier Ministre n° 5318/SG du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

VU le Livre blanc sur la stratégie de défense et de sécurité nationale ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2335-2 ;

VU la délibération de la ville de Pointe-à-Pitre en date du 7 juin 2012, autorisant son représentant à signer le plan local de redynamisation de la Guadeloupe ;

VU la délibération de la ville des Abymes en date du 10 avril 2012, autorisant son représentant à signer le plan local de redynamisation de la Guadeloupe ;

VU la délibération de la ville de Baie-Mahault en date du 27 mars 2012, autorisant son représentant à signer le plan local de redynamisation de la Guadeloupe ;

VU la délibération de la communauté d'agglomération Cap Excellence en date du 11 avril 2012, autorisant son représentant à signer le plan local de redynamisation de la Guadeloupe ;

VU la convention passée entre le conseil régional et la ville des Abymes, relative à la participation financière de la collectivité régionale au projet objet de la présente convention ;

VU la convention passée entre le conseil régional, le conseil général et la ville de Pointe-à-Pitre relative à la participation de ces deux collectivités au projet objet de la présente convention;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet du plan

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationale décidée par le Président de la République se traduit par une restructuration très importante de l'implantation territoriale des armées. Dans le cadre de la réforme de modernisation (RGPP – Livre blanc), initiée par le gouvernement, le ministère de la Défense a décidé de fermer à horizon 2014 le site du 41^e bataillon d'infanterie de marine (BIMA) stationné à Baie-Mahault, au quartier Dugommier.

Cette fermeture concerne 287 personnes. Toutefois, l'emprise du site n'est pas libérée mais est transférée à la gendarmerie et les capacités d'accueil des volontaires stagiaires du SMA devrait passer des 450 places actuelles à 920 places pour l'horizon 2013.

Cette cessation d'activité est accompagnée par un plan local de redynamisation (PLR), pour un montant de trois millions d'euros.

Article 2 – Objectif retenu

L'effort doit porter sur la revitalisation du tissu socio-économique et la création d'emplois en cohérence avec la Guadeloupe dans son ensemble.

En compensation des emplois supprimés par la fermeture du site du 41^e BIMA, les efforts des différentes parties signataires du présent plan local de redynamisation seront prioritairement axés sur la création d'activités économiques génératrices d'emplois.

Article 3 – Périmètre retenu

Le périmètre retenu comprend les communes, qui se sont unies dans le cadre de leur réflexion relative au développement économique du territoire :

- Pointe-à-Pitre
- Les Abymes
- Baie-Mahault

Ainsi que la communauté d'agglomération Cap Excellence.

Ceci dans une réflexion élargie à l'ensemble du territoire et bassin d'emploi de la Guadeloupe.

Article 4 – Durée

La durée du PLR est de trois ans, à compter de la date de signature. Le PLR peut être prolongé une fois sur une période de deux ans maximum. Le principe général de prolongation s'applique aux fiches action.

Article 5 – Contributions financières

Les parties signataires au PLR contribuent au financement des actions :

- Etat
- Ville de Pointe à Pitre
- Ville des Abymes
- Ville de Baic-Mahault
- Communauté d'agglomération Cap Excellence
- Conseil régional de Guadeloupe
- Conseil général de Guadeloupe

Article 6 – Comité de site et gouvernance du plan local de redynamisation

Le comité de site de Défense est en charge du pilotage de la mise en œuvre et du suivi de l'exécution du présent plan local de redynamisation.

Il s'appuie, pour sa mise en œuvre, sur les différentes collectivités signataires, qui peuvent assurer un rôle de maîtrise d'ouvrage déléguée et de pilotage des différents prestataires publics ou privés, concourant à la réalisation des actions.

Article 7 – Evaluation

Une évaluation du PLR sera effectuée une fois par an par le comité de site chargé du pilotage et du suivi du plan, sur la base des indicateurs de résultats et d'évaluation quantitatifs et qualitatifs mis en place et précisés dans le cadre de chacune des fiches action. Une attention particulière sera accordée au :

- nombre d'emplois créés ou maintenus sur le périmètre du plan ;
- nombre d'entreprises maintenues, implantées ou développées sur le périmètre du plan ;
- suivi des projets développés.

La préfecture de région établira, à l'issue des réunions d'évaluation, un rapport de gestion sur l'état d'avancement des projets inscrits au PLR, identifiera les difficultés éventuellement rencontrées et proposera des mesures correctrices le cas échéant.

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Afin de préparer la recherche et la mise en forme des éléments nécessaires à l'élaboration du plan local de redynamisation (PLR), le ministère de la Défense a sollicité le concours d'un cabinet prestataire. La mission confiée au cabinet a eu pour principaux objectifs de définir des pistes de redynamisation du territoire et de création d'emplois s'insérant dans une stratégie globale et de dynamiser les actions de développement du territoire menées par les acteurs économiques, par le biais des prestations suivantes :

- Un diagnostic socio-économique
- Un bilan de l'attractivité du territoire
- Un état des lieux et une étude prospective des filières en place et porteuses
- L'élaboration d'une feuille de route

Ce travail a permis de mettre en exergue les éléments suivants :

Diagnostic socio-économique du territoire

La Guadeloupe dispose d'un positionnement géostratégique au sein des Caraïbes et de filières porteuses sur lesquelles elle peut s'appuyer pour développer son attractivité économique et touristique.

Parmi ces filières, le tourisme guadeloupéen, ressource potentielle majeure, souffre de nombreuses carences : un déficit d'infrastructures dans le secteur du nautisme, une clientèle essentiellement métropolitaine et des difficultés pour capter les touristes (seulement 2,5% de la fréquentation totale caribéenne).

Le développement du tourisme est menacé par l'offre développée par les îles avoisinantes plus compétitive et par l'image de la Guadeloupe écornée par des mouvements sociaux.

L'économie Guadeloupéenne présente aussi plusieurs faiblesses économiques structurelles : un taux de chômage élevé, des transports publics peu développés, une absence de compétence managériale des cadres, un secteur secondaire en ralentissement et un secteur primaire en difficulté.

L'économie est par ailleurs menacée par un déficit d'investissement et d'attractivité économique du territoire, une diminution de la commande publique et une fuite des cerveaux. La Guadeloupe a ainsi pour principal enjeu de développer une véritable économie endogène, créant une dynamique d'activités et d'emplois sur le long terme, en s'appuyant notamment sur des filières porteuses.

Plusieurs opportunités s'offrent à la Guadeloupe et constituent de vrais leviers de dynamisation :

- de l'économie et de l'emploi :

- Des créations d'activités permettant de générer de nouveaux emplois
 - Du foncier disponible
 - Des projets d'envergure de rapprochement Université/Entreprises sur des secteurs innovants
 - Des filières à potentiels qu'il convient de soutenir : le tourisme et le nautisme, les services à la personne et aux entreprises ; ainsi que des filières en diversification : les éco-activités et l'agro-alimentaire
- et du territoire et du tourisme local
- Un potentiel touristique important (17,6 millions de touristes dans la Caraïbe en 2009)
 - Un tourisme de croisière en pleine croissance notamment avec l'arrivée de nouveaux bateaux
 - Un littoral nord à exploiter

Avec une population jeune et un territoire doté des principales infrastructures (aéroport, port autonome, route), la Guadeloupe recèle ainsi de nombreux atouts sur lesquels il convient de capitaliser. Une stratégie d'ensemble permettrait de mettre à profit ce potentiel économique et de déployer un panel d'actions cohérentes sur un périmètre élargi et sur des fondements durables.

Pistes de redynamisation pour le territoire

Afin de tirer profit de ses atouts tout en répondant aux diverses carences relevées sur le territoire, 2 orientations ont été préconisées :

- Définir des pistes de redynamisation du territoire et de création d'emplois s'insérant dans une stratégie globale
- Dynamiser les actions de développement du territoire menées par les acteurs économiques

Ces deux ambitions doivent répondre aux besoins du territoire de la Guadeloupe :

- Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire
- Structurer et soutenir les filières porteuses
- Favoriser la R&D et le rapprochement entre le monde de l'université et celui de l'entreprise
- Encourager les projets créateurs d'emploi en favorisant le développement d'une économie endogène
- Offrir aux acteurs économiques de véritables « pôles attractifs »

Le PLR de la Guadeloupe se décline en deux axes de travail permettant de concrétiser ces ambitions pour le territoire :

1. Soutenir les filières à potentiel
2. Favoriser une gouvernance globale et cohérente à l'échelle de l'agglomération

Ces axes se déclinent en quatre actions opérationnelles dont le contenu, le financement et le fonctionnement font l'objet du présent PLR.

Ceux-ci sont présentés en annexe sous forme de fiches action et organisés comme suit :

AXE 1- Soutenir les filières à potentiel

- Action 1.1 : TAONABA, Maison de la Mangrove : développement d'une offre et de métiers éco-tourisme
- Action 1.2 : Halte Plaisance : accueil des plaisanciers et développement de l'attractivité nautique orienté vers la façade nord Caraïbes / Renforcement de l'insertion vers les métiers du nautisme
- Action 1.3 : Village de pêcheurs Lauricisque : Création d'un village d'artisans/pêcheurs et développement d'un programme et d'infrastructures de transformation des produits de la mer

AXE 2 – Favoriser une gouvernance globale et cohérente à l'échelle de l'Agglomération

- Action 2.1 : Acquisition d'un projet de développement global cohérent au service du dynamisme économique du territoire de l'Agglomération